



PRÉFET DE LA VENDÉE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Eau, Risques et Nature

La Roche-sur-Yon, le 10 mars 2017

✉ : laurence.bonneau@vendee.gouv.fr
☎ : 02.51.44.33.11

Monsieur,

Comme suite à votre déclaration du 7 mars 2017, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets dangereux et déchets non dangereux, établi en application du Code de l'Environnement, partie réglementaire (articles R 541-49 à R 541-61).

Ce récépissé n° 2017-15 est valable cinq ans à compter du 10 mars 2017.

Avant l'échéance de ce délai, il vous appartiendra de prendre contact avec mes services pour en effectuer le renouvellement. Je vous précise également qu'un exemplaire du récépissé de transport doit rester en permanence dans vos véhicules.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur les dispositions des articles R 541-42 à R 541-48 du code précité, qui imposent notamment aux transporteurs de déchets dangereux, la tenue d'un registre, à conserver pendant au moins 3 ans. Le contenu de ce registre est précisé par l'arrêté ministériel du 7 juillet 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Eau, Risques et Nature,

Grégory COURBATIEU

COUTANT RECUPERATION & SERVICES
4, rue du Grand Pré
La Gare de Pouzauges
85700 LA MEILLERAIE TILLAY



PRÉFET DE LA VENDEE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Eau, Risques et Nature

✉ : laurence.bonneau@vendee.gouv.fr

☎ : 02.51.44.33.11

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE
DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS**

LE PREFET DE LA VENDEE

VU le Code de l'Environnement – Titres I et IV du livre V : "Prévention des pollutions, des risques et des nuisances" ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

délivre à **COUTANT RECUPERATION & SERVICES**

dont le siège social est situé : **4 rue du Grand Pré – La Gare de Pouzauges
85700 LA MEILLERAIE TILLAY**

**récépissé de sa déclaration du 7 mars 2017
relative à son activité de transport par route de
déchets non dangereux et dangereux**

**Récépissé n° 2017-15, délivré le 10 mars 2017
à LA ROCHE SUR YON - VENDEE**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R 541-53 du Code de l'Environnement.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

Pour le Préfet,
Le Chef de service Eau, Risques et Nature,

Grégory COURBATIEU